

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 décembre 2015 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2015-12-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de décembre de l'an deux mille quinze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2015-12-404

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2015 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.22 Résolution relative à l'intention d'acquisition d'une partie du lot 2 327 789.
- 5.23 Résolution relative au programme réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis.
- 5.24 Résolution relative au programme réhabilitation du réseau routier local – Volet redressement des infrastructures routières locales – Réalisation des travaux.
- 5.25 Résolution pour désigner les signataires relativement à une offre d'achat d'immeuble et engagement aux fins d'accorder une aide financière (article 92.1 L.C.M.)
- 5.26 Résolution relative au projet *Champoï Inc.*

REPORTER :

L'item 4.5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-405

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2015 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2015-12-406

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-407

DEMANDE DE SUBVENTION D'HORIZON SOLEIL POUR LA LOCATION DU CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS.

Attendu qu'Horizon Soleil est un organisme à but non lucratif en prévention des toxicomanies et de promotion de la santé de la région d'Acton;

Attendu que pour souligner l'arrivée de la période des fêtes, Horizon Soleil prendra part à l'organisation d'un disco pour les jeunes de 12 à 17 ans qui se déroulera le 11 décembre 2015;

Attendu qu'une demande de subvention est soumise pour la location du Carrefour des Générations;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer, selon les disponibilités, le Carrefour des Générations à Horizon Soleil, pour que puisse avoir lieu leur disco, et ce, en vertu de la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 09-190-00-970, à Horizon Soleil à titre don.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-408

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2015;

De mettre à la disposition du Club deux camionnettes (pick-up) de la Ville, sans conducteur, pour la collecte du 13 décembre 2015, ainsi que quinze (15) grandes tables, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE RICHMOND.

Attendu que depuis 8 ans, l'école secondaire régionale de Richmond offre un programme du Club des petits-déjeuners pour offrir un petit déjeuner simple et un endroit sûr pour commencer la journée aux étudiants et que cette dernière sollicite la Ville d'Acton Vale pour une contribution financière, jusqu'à concurrence de 500,00 \$.

Le conseil en prend acte.

...L'item 4.5 est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Madame Suzanne Ledoux, conseillère, Messieurs Yves Arcouette, Raymond Bisailon, Yvon Robert, Bruno Lavallée et Patrice Dumont, conseillers.

Le conseil prend acte.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 290-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 290-2015 visant à établir la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 291-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Bruno Lavallée donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 291-2015 ayant pour objet d'imposer une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2016.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 292-2015 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Le conseiller Patrice Dumont donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 292-2015 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Rs.2015-12-409

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 065 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME NICOLE BÉNARD.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Nicole Bénard le lot 5 756 065 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 019 mètres carrés, situé au 567, rue Pelchat au prix de 32 452.18 \$, incluant les taxes applicables;

Que madame Nicole Bénard a versé un montant de 1 622.61 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à

signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-410

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME CHANTAL SAVARD ET MONSIEUR RENÉ PROVOST.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Chantal Savard et monsieur René Provost le lot 5 756 066 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 907,7 mètres carrés, situé au 563, rue Pelchat au prix de 28 907.60 \$, incluant les taxes applicables;

Que madame Chantal Savard et monsieur René Provost ont versé un montant de 1 445.38 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-411

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 068 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR PIER-LUC GUILBERT.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Pier-Luc Guilbert le lot 5 756 068 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 700,5 mètres carrés, situé au 566, rue Pelchat au prix de 54 155.96 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Pier-Luc Guilbert a versé un montant de 2 707.80 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-412

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 069 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME MYRIAM BOYCE ET MONSIEUR YVES GRÉGOIRE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Myriam Boyce et monsieur Yves Grégoire le lot 5 756 069 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 780,6 mètres carrés, situé au 562, rue Pelchat au prix de 56 706.92 \$, incluant les taxes applicables;

Que madame Myriam Boyce et monsieur Yves Grégoire ont versé un montant de 2 835.35 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-413

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 072 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR YAN DESLANDES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Yan Deslandes le lot 5 756 072 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 992,1 mètres carrés, situé au 550, rue Pelchat au prix de 31 595.49 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Yan Deslandes a versé un montant de 1 579.78 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-414

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 074 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MARTIN DESLANDES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Martin Deslandes le lot 5 756 074 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 053,8 mètres carrés, situé au 542, rue Pelchat au prix de 33 560.46 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Martin Deslandes a versé un montant de 1 678.02 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-415

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 075 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR FÉLIX-ANTOINE GOYETTE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Félix-Antoine Goyette le lot 5 756 075 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 968,5 mètres carrés, situé au 538, rue Pelchat au prix de 30 843.90 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Félix-Antoine Goyette a versé un montant de 1 542.20 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-416

DEMANDE DE FINANCEMENT DE « LES PRODUCTIONS ARTISTIQUES DE LA RÉGION D'ACTON », POUR L'ANNÉE 2016.

Attendu que le but de « Les PARA » est de produire des spectacles et autres événements à caractère culturel de haute qualité à des prix accessibles pour tous et pour tous les âges, et ce, sans intention de gain pécuniaire;

Attendu que l'existence de la salle Laurent-Paquin ainsi que les soirs de spectacle génèrent des retombées économiques importantes pour les commerçants, en plus de promouvoir l'image de la Ville;

Attendu que « Les PARA » demande à la Ville une participation financière pour l'année 2016;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, soit 5 100 \$ payable en début d'année 2016 et un montant de 900 \$, représentant le 15 % retenu par la Ville, payable au dépôt du rapport financier de « Les PARA »;

Que « Les PARA » promeuvent le partenariat avec la Ville d'Acton Vale dans toutes les publicités;

Que « Les PARA » remettre quatre (4) billets par spectacles avec siège réservé au nom de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-417

RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour 2016;

Attendu que Radio-Acton offre le renouvellement de l'entente de l'année précédente;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De renouveler le contrat de service intervenu avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-418

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 073 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME CHANTAL SYLVESTRE ET MONSIEUR PIERRE MÉLANÇON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon le lot 5 756 073 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 043 mètres carrés, situé au 546, rue Pelchat au prix de 33 216.51 \$, incluant les taxes applicables;

Que madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon ont versé un montant de 1 660.83 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-419

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 076 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR MATHIEU LAUZIÈRE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Mathieu Lauzière le lot 5 756 076 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 935,1 mètres carrés, situé au 534, rue Pelchat au prix de 29 780.21 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Mathieu Lauzière a versé un montant de 1 489.01 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 11 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-420

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 077 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MADAME ANNIE-KARINE GAUTHIER.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à madame Annie-Karine Gauthier le lot 5 756 077 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 013,6 mètres carrés, situé au 530, rue Pelchat au prix de 32 280.20 \$, incluant les taxes applicables;

Que madame Annie-Karine Gauthier a versé un montant de 1 614.01 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 19 novembre 2015;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-421

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION À INTERVENIR AVEC BEAULIEU CANADA.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec Beaulieu Canada relativement à la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation foncière;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une convention;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer, pour et au nom de la Ville, la convention relative à la valeur imposable inscrite au rôle d'évaluation foncière, à intervenir avec Beaulieu Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-422

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2016 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2016, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-423

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET ADJUGER UN CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS DE MACHINES ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, ASSURANCE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE ET AUTOMOBILE.

Considérant que la Ville fait partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue à l'automne 2015 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2020, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives;

Considérant l'appel d'offres réalisé pour le Regroupement des villes de l'Estrie ;

Considérant les recommandations du consultant, **Fidema Groupe conseils Inc.**, à l'effet d'accepter la soumission d'**Aon Parizeau Inc.** pour ce

qui est de l'ensemble des couvertures d'assurances de dommages puisqu'elles s'avèrent les plus avantageuses;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances **AON PARIZEAU INC.** :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtiers</u>
Biens	Royal & Sun Alliance	AON.
Bris des équipements	Munich RE	AON.
Délits	Travelers	AON.
Responsabilité civile des entr.	Lloyd's	AON
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	AON.
Automobile des propriétaires	Royal & Sun Alliance	AON.

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire xx-xxx-xx-420 pour l'année 2015 et le poste de frais payés d'avance pour l'année 2016, pour le terme du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016, la prime de la Ville soit 52 664,44 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment soit Aon Parizeau Inc.;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-424

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 1 – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif aux travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable;

Attendu la recommandation de monsieur Jean-Pierre Fortier, ingénieur, chargé de projet adjoint de la firme exp;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 217 925.68 \$ taxes incluses, à T.G.C. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 1;

De financer cette dépense de 217 925.68 \$ à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 272-2014;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 1 –Travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-425

RÉSOLUTION RELATIVE À L'INTENTION D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 2 327 789.

Attendu que la Ville souhaite acquérir une partie du lot 2 327 789 appartenant à la Commission scolaire de St-Hyacinthe;

Attendu que la Commission scolaire de St-Hyacinthe doit, selon l'article 41 de la *Loi sur les infrastructures publiques*, faire affaire avec la société Québécoise des Infrastructures afin d'évaluer la valeur marchande dudit lot par un évaluateur agréé;

Attendu que l'évaluateur agréé mentionne que le terrain d'une superficie approximative de 80 498 pieds carrés est évalué à 0,75 \$ du pied carré, pour une valeur marchande de 60 373 \$;

Attendu qu'après discussion avec les membres du Conseil des Commissaires, la Commission scolaire est prête à vendre ledit terrain pour le prix de 60 000 \$;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale formule l'intention d'acquisition d'une partie du lot 2 327 789 et ce, en prenant en considération les démarches à venir par la Commission scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-426

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL);

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet PIIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12- 427

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL);

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet PIIRL.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-428

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES RELATIVEMENT À UNE OFFRE D'ACHAT D'IMMEUBLE ET ENGAGEMENT AUX FINS D'ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE (ARTICLE 92.1 L.C.M.)

Attendu que la Ville prévoit faire l'acquisition d'un immeuble ayant une superficie totale de 3 556,3 mètres carrés et constitué des lots 2 326 156 et 2 326 146 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement aux clauses stipulées à l'éventuelle offre d'achat et engagement aux fins d'accorder une aide financière;

Attendu qu'en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville peut accorder une aide, par résolution, au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble non résidentiel qui exploite une entreprise du secteur privé, et ce, sans égard aux secteurs d'activité admissibles ni aux travaux réalisés ou à l'augmentation des taxes et montants payables à la municipalité;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de l'éventuelle offre d'achat et engagement aux fins d'accorder une aide financière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale ainsi que le maire à signer, pour et au nom de la Ville, l'éventuelle offre d'achat et engagement aux fins d'accorder

une aide financière pour le terrain constitué des lots 2 326 156 et 2 326 146 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-429

RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET CHAMPOI INC.

Attendu que Champoi Inc. veut réaliser un projet de mise en valeur de son immeuble, constitué du lot 3 610 931 – projet *Champoi* ;

Attendu que la Ville a, par sa résolution 2015-07-227, autorisé la signature d'une entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec *Champoi Inc.*

Attendu qu'une demande pour la délivrance d'une autorisation au MDDELCC sera faite;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation du MDDELCC pour la réalisation du projet de développement *Champoi*;

Que la Ville d'Acton Vale ne s'objecte pas à la réalisation du développement *Champoi* par phase selon les besoins de *Champoi Inc.*;

Que le conseil s'engage à faire entretenir les ouvrages de rétention des eaux pluviales et tenir un registre d'entretien, une fois que les ouvrages auront été cédés à la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendies.

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2015-12-430

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 465 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-431

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11-2015 au 30-11-2015 :	353 548.85 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 01-11 au 30-11-2015	144 558.14 \$
<ul style="list-style-type: none">Salaires et REER pour le mois de novembre 2015	109 846.84 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de novembre 2015	311 401.49 \$
Grand Total	919 355.32 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-432

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-09-318.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2015-09-318;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De modifier le 5^e alinéa à la résolution 2015-09-318 pour y lire :

Que cette dépense soit financée à même **LES SURPLUS LIBRES** et renflouée à même la taxe d'accise lorsque la programmation sera approuvée au lieu de : Que cette dépense soit financée à même **le fonds général** et renflouée à même la taxe d'accise lorsque la programmation sera approuvée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-433

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2015-09-342.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2015-09-342;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De modifier le 6^e alinéa à la résolution 2015-09-342 pour y lire :

De financer cette dépense à même **LES SURPLUS LIBRES** et renflouée à même la taxe d'accise lorsque la programmation sera approuvée au lieu de : De financer cette dépense à même **le fonds général** et renflouée à même la taxe d'accise lorsque la programmation sera approuvée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-434

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Ghislain Coutu à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 7 décembre 2015.

De remercier monsieur Coutu pour ses années de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-435

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ASP LOGICIEL ET PROGICIELS D'ACCÈS SOLUTIONS INC.

Attendu la réception d'un (1) contrat, portant le numéro ASP1000-07, émis par Acceo Solutions inc. pour le renouvellement du contrat ASP logiciels et progiciels du 01 janvier au 31 décembre 2016;

Attendu qu'Acceo Solutions inc. est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par Acceo Solutions inc., l'offre de renouvellement du contrat ASP pour l'exercice financier 2016;

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 947.01 \$ plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-120-00-414, le contrat portant le numéro ASP1000-07 émis à cet effet par Acceo Solutions inc.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-436

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR GRONDIN EXCAVATION INC.

Attendu la réception, le 22 octobre 2015, de la facture numéro F3715 émise par Grondin Excavation Inc.;

Attendu que le total de la facture pour la pelle hydraulique et l'équipe de pose, relativement à la phase II de la rue Pelchat, s'élève à 22 396.75 \$ plus taxes;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 22 396.75\$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-600-10-000 pour la facture numéro F3715 émise par Grondin Excavation Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-437

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BROYAGE RM INC.

Attendu la réception, le 28 octobre 2015, de la facture numéro 724 émise par Broyage RM Inc.;

Attendu que le total de la facture pour le broyage de bois et transport des équipements au site de branche s'élève à 17 149.35 \$ plus taxes;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 17 149.35\$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-490-00-446 pour la facture numéro 724 émise par Broyage RM Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-438

OFFRE DE SERVICES DE «PRODHYC INC.» POUR LA RÉALISATION DES CORRECTIFS AU BARRAGE DU MOULIN.

Attendu la réception, le 13 novembre 2015, d'une offre de services de Prodhyc Inc. pour le projet cité en titre;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate «Prodhyc Inc » pour la réalisation des correctifs au barrage du Moulin, selon l'offre de services datée du 13 novembre 2015;

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 642 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-01-522, à «Prodhyc Inc. ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-439

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 01 février au 14 février 2016 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2015-12-440

MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE MUNICIPAL 069-2003.

Attendu qu'une demande de modification au règlement de zonage municipal numéro 069-2003 est déposée, afin que soit ajouté l'usage classe commerciale, sous-classe A-7 (commerce de plus de 300 m²) aux usages déjà autorisés dans la zone municipale 218 à Acton Vale;

Attendu que les usages présentement autorisés dans la zone municipale 218 sont les suivants :

Classe habitation :

Sous-classe A-1 : Unifamiliale isolée.

Sous-classe B-1 : Bifamiliale et trifamiliale isolée.

Sous-classe C-1 : Multifamiliale isolée (4 à 8 logements).

Classe commerciale :

Sous-classe D-3 : Atelier d'entretien.

Sous-classe D-4 : Vente de véhicules.

Sous-classe D-5 : Pièces et accessoires.

Sous-classe E-2 : Vente en gros et transport.

Classe public et institutionnel :

Sous-classe A-5 : Sécurité publique et voirie.

Sous-classe C : Équipements publics.

Sous-classe D : Infrastructure publique.

Attendu que cet usage se définit comme suit : Usage de commerces d'alimentation, de vente au détail, de vente de meubles et d'équipement dont la superficie au sol est égale ou supérieure à 300 mètres carrés;

Attendu que la zone municipale 218 est située en bordure de la route 116 et que l'emplacement représente un site propice aux activités commerciales de ventes au détail;

Attendu que la zone est déjà occupée par des commerces et que l'ajout d'un usage de la classe commerciale, sous-classe A-7 favoriserait l'implantation de nouveaux commerces à même le milieu bâti actuel;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De mandater le service d'urbanisme de la MRC d'Acton pour que soit produit un projet de règlement modifiant le règlement de zonage municipal 069-2003 pour ajouter l'usage suivant aux usages déjà autorisés :

Classe commerciale :

Sous-classe A-7 : Commerce de plus de 300 m²

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Le conseil prend acte.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date